

COMpte RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire, à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence de M. GUIGNARD Gérard, Maire.

Présents : GUIGNARD Gérard, BRETON Claude, EON Gilles, PAGENAUD Hélène, BAUDOUIN Bernard, LETHEUL Michel, LABOUREUX Delphine, BILLY Florence, DERVIN Thierry, NAULEAU Julien, GOIS Jean-Baptiste, BONAMY Lisa, GELOT Cécilia.

Absents excusés : GUILMINEAU Mireille et VINCENT Joël
Mme GUILMINEAU Mireille a donné pouvoir à Mr EON Gilles
Mr VINCENT Joël a donné pouvoir à Mr DERVIN Thierry

Secrétaire de séance : BAUDOUIN Bernard

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

1. – APPROUVE le procès-verbal de la réunion de conseil du 27 Février 2025.

2. – PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en fonction des délégations attribuées au maire par le conseil municipal

- Un devis de WURTH pour l'achat de matériels pour le service technique pour un montant total de 411.28 € TTC,
- Un devis de BOUTIN pour des vêtements de travail pour les agents techniques pour un montant total de 209.52 € TTC,
- Un devis de COMPTOIR DE BRETAGNE pour l'achat de rangements pour les assiettes de la salle polyvalente pour un montant total de 476.76 € TTC,
- Un devis de COLLECTIVITES EQUIPEMENTS pour l'achat d'un fauteuil pour le poste d'accueil de la Mairie pour un montant total de 276 € TTC,

3. PREND ACTE de l'état des indemnités brutes des élus versés en 2024 d'un montant de 36 565.56 €.

4. -Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 pour le budget annexe du Salon de Coiffure pour la commune de Bourneau avec les résultats de clôture définis comme suit :
 - Investissement : déficit de 4 535.39 €
 - Fonctionnement : excédent de 9 745.61
 - Soit un résultat de clôture excédentaire de 5 210.22 €

5.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 pour le budget annexe du Lotissement pour la commune de Bourneau,
 - Investissement : excédent de 85 649.92 €
 - Fonctionnement : excédent de 2 283.45
 - Soit un résultat de clôture excédentaire de 87 933.37 €

6.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 pour le budget principal de la commune de Bourneau,
 - Investissement : excédent de 40 110.00 €
 - Fonctionnement : excédent de 106 499.54
 - Soit un résultat de clôture excédentaire de 146 609.54 €

7.Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget du Salon de Coiffure de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que le compte financier unique présente au 31 décembre 2024 un excédent de fonctionnement de selon le détail ci-après

9 745.61 €

• Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent	13 420.52 €
• A déduire part affectée à l'investissement	8 169.10 €
• Résultat de l'année 2024	4 494.19 €
• Résultat cumulé à affecter	9 745.61 €

Décide d'affecter le résultat ci-dessus comme suit :

• à la couverture du besoin de financement (art. 1068)	4 535.39 €
• et pour solde, en excédent reporté (art. 002)	9 745.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** l'affectation de résultat 2024 pour le budget annexe du Salon de Coiffure de la commune de Bourneau,

Monsieur le Maire précise que l'emprunt du salon de coiffure se termine le 31 décembre 2025.

8. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget du Lotissement de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que le compte financier unique présente au 31 décembre 2024

un excédent de fonctionnement de **2 283.45 €**
selon le détail ci-après

• Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent	0.91 €
• Résultat de l'année 2024	22 82.54 €
• Résultat cumulé à affecter	2 283.45 €

Décide d'affecter le résultat ci-dessus comme suit :

pour le surplus au 001 (excédent investissement), soit un montant résiduel de	85 649.92 €
• et pour solde, en excédent reporté (art. 002)	2 283.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** l'affectation de résultat 2024 pour le budget annexe du Lotissement de la commune de Bourneau,

9. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget Principal de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que le compte financier unique présente au 31 décembre 2024

un excédent de fonctionnement de **106 499.54 €**
selon le détail ci-après

• Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent	244 102.58 €
• A déduire part affectée à l'investissement	194 744.50 €
• Résultat de l'année 2024	57 141.46 €
• Résultat cumulé à affecter	106 499.54 €

Décide d'affecter le résultat ci-dessus comme suit :

• à constituer une réserve complémentaire (art. 1068)	40 110.00 €
• et pour solde, en excédent reporté (art. 002)	106 499.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** l'affectation de résultat 2024 pour le budget principal de la commune de Bourneau,

10. Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité le budget annexe du Salon de Coiffure 2025 qui s'équilibre en :

- Section de Fonctionnement
- Section d'Investissement

15 625.81 €

11 263.34 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement les sommes suivantes :

DEPENSES	R.A.R. 2024	Crédits nouveaux	TOTAL
Déficit d'investissement		4 535.39 €	4 535.39 €
Remboursement capital emprunt		4 727.95 €	4 727.95 €
Travaux		2 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL	0 €	11 263.34 €	11 263.34 €

RECETTES	R.A.R. 2024	Crédits nouveaux	TOTAL
Affectation du résultat		4 535.39 €	4 535.39 €
Virement de la section de fonctionnement		6 727.95 €	6 727.95 €
TOTAL	0 €	11 263.34 €	11 263.34 €

Mr DERVIN Thierry s'interroge sur la durée du bail. Monsieur le Maire indique que le bail a été renouvelé de 2023 à 2026.

11. Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité le budget annexe du Lotissement 2025 qui s'équilibre en :

- Section de Fonctionnement
- Section d'Investissement

351 168.53 €

407 258.45 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement les sommes suivantes :

DEPENSES	R.A.R. 2024	Crédits nouveaux	TOTAL
Déficit d'investissement			
Remboursement capital emprunt		136 908.37 €	136 908.37 €
Terrains aménagés stock final		270 350.08 €	270 350.08 €
TOTAL	0 €	407 258.45 €	407 258.45 €

RECETTES	R.A.R. 2024	Crédits nouveaux	TOTAL
Affectation du résultat		85 649.92 €	85 649.92 €
Virement de la section de fonctionnement		57 258.45 €	57 258.45 €
Terrains aménagés stock initial		264 350.08 €	264.350.08 €
TOTAL	0 €	407 258.45 €	407 258.05 €

12. Le Conseil Municipal **VOTE** (14 Pour 1 Abstention) à l'unanimité le budget principal 2025 qui s'équilibre en :

- Section de Fonctionnement
- Section d'Investissement

623 930.00 €

372 535.60 €

Le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de **57 063.36 €**, qui sera virée en section d'investissement et servira à rembourser le capital des emprunts et à investir. Le budget dégage **206 728.10 €** de crédits nouveaux destinés à l'investissement et répartis entre les différents programmes d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement les sommes suivantes :

DEPENSES	R.A.R. 2024	Crédits nouveaux	TOTAL
Cautions		1 000.00 €	1 000.00 €

Remboursement capital des emprunts cautions		86 970.13 €	86 970.13 €
Travaux de bâtiments	17 665.16 €		17 665.16 €
Travaux de voirie	4 608.50 €	15 117.00 €	19 725.50 €
Achat de matériel, mobilier	183.62 €	2 954.97 €	3 138.59 €
Achat de terrains, immeubles	393.12 €		393.12 €
Aménagement centre bourg	4 141.14 €		4 141.14 €
Aménagement parking et aire de loisirs	54 405.77 €	100 000.00 €	154 405.77 €
Cimetière	212.01 €		212.01 €
Réhabilitation 1 Rue du Château	84 198.18 €		84 198.18 €
Travaux de réseaux		686.00 €	686.00 €
Opérations d'ordre			
TOTAL	165 807.50 €	206 728.10€	372 535.60 €

RECETTES	R.A.R. 2024	Crédits nouveaux	TOTAL
Virement de la section de fonctionnement		57 063.36 €	57 063.36 €
Excédent d'investissement (affect. Résultat)		40 110.00 €	40 110.00 €
Dotations et fonds compensation TVA		30 353.50 €	30 353.50 €
Subventions	77 245.41 €		77 245.41 €
Aménagement foncier lotissement		100 000.00 €	100 000.00 €
Amendes de Police		27 086.73 €	27 086.73 €
Pôle Proximité		26 315.79 €	26 315.79 €
Cautions logements		1 000.00 €	1 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert		13 360.81 €	13 360.81 €
TOTAL	77 245.41 €	295 290.19 €	372 535.60 €

13. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

13 voix pour
2 voix abstention

- **MAINTIEN ET FIXE** les taux applicables en 2025 comme suit :

TAXES	Taux
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)°	33.78 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51.64 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17.50 %

14. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la modification des tarifs de location de la salle polyvalente
- **DECIDE DE FIXER** les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

DÉSIGNATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
SALLE COMPLÈTE	200 €	300 €
SALLE + CUISINE	170 €	270 €
SALLE + BAR	150 €	250 €
BAR	100 €	200 €
MARIAGE	400 €	500 €
SÉPULTURE	60 €	60 €

Journée supplémentaire

: 50% du tarif initial

Forfait mariage : remise des clés du vendredi matin au lundi matin

salle gratuite 1 fois par an - Utilisation supplémentaire : 50% du tarif

Pour les associations : paiement de la consommation électrique

- **DECIDE DE MAINTENIR** le tarif du forfait ménage à 20 € de l'heure
- **DECIDE DE MAINTENIR** le tarif des consommations électriques à 0.50 € du KW
- **DECIDE DE FACTURER** toute vaisselle cassée y compris auprès des associations
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 03 Avril 2025 pour les nouvelles réservations de location de la salle.

15. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **DECIDE DE VERSER** une participation financière de **1 000 €** à **Mr GUILMINEAU Vianney** pour la réalisation de ses travaux d'embellissement de sa façade, qui entrent dans le cadre de l'OPAH 2020/2025 lancée par la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée, sous réserve du versement d'une subvention identique par la Communauté de Communes.
- **DIT** que les crédits sont imputés au budget au compte 20422.

16. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Bourneau au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- **VERSE** les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

17. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

- **APPROUVE** les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal technique de l'école (cuisinier, agent de service et ATSEM)
- **PRECISE** que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évoluera conformément au montant annuel défini par l'URSAFF à savoir 5.45€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

18. MOTION RELATIVE A L'AGRIVOLTAISME

La Commune de Bourneau :

- ❖ S'oppose fermement à l'installation de projets agrivoltaïques sur le territoire de la Commune qui est véritable danger pour l'agriculture, pour les paysages et pour l'acceptabilité par les populations d'une transition énergétique durable ;
- ❖ Demande aux députés et aux sénateurs vendéens de se mobiliser pour modifier la loi et les décrets qui en découlent comme certains parlementaires ont commencé à s'en saisir ;
- ❖ Appelle de ses vœux le lancement d'un plan national résolument volontariste visant à couvrir les surfaces artificialisées et bâties, les délaissés et les friches agricoles :
 - En levant l'ensemble des contraintes qui freinent les projets, depuis les problèmes d'assurances jusqu'aux procédures administratives qui doivent être allégées ;
 - Et en allant au-delà de l'obligation légale d'une couverture minimale sur les bâtiments ou parkings qui pourrait être bien ambitieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 pour et 6 abstentions :

- **ADOpte** la motion contre le développement de l'agrivoltaïsme sur le territoire de la commune de Bourneau,

19. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat d'un ensemble immobilier, sis 9 et 11 rue des Artisans sur les parcelles cadastrées section AD n°111 et AD n°112, et comportant un local commercial, au rez-de-chaussée, et un logement, à l'étage, au prix de un euro, hors taxes;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte à intervenir, entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la commune de Bourneau, étant précisé que la prise en charge des frais inhérents aux formalités notariales, et de publicité foncière seront réparties pour moitié entre la Communauté de communes et la commune de Bourneau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

20. Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la Direction des Archives Départementales concernant la restauration des registres suivants :

- Registre des Naissances : 1933-1942,
- Registre de Délibérations communales : 1809-1837 (+notes diverses, 1898-1899), 1838-1849, 1849-1867, 1867-1888, 1889-1906, 1906-1921,
- Registres des Arrêtés du Maire : 1838-1867.

* **DECIDE DE FAIRE REALISER** les travaux de restauration de registres cités ci-dessus en mauvais état

* **APPROUVE** le devis de l'atelier **Claude Benoist**, pour cette restauration, d'un montant de 4 635,00 € HT soit 5 562,00 € TTC,

* **SOLLICITE UNE SUBVENTION** à hauteur de 50 % du montant hors taxes auprès du Conseil Départemental

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces s'y rapportant

21. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fonds de concours communautaire peut être sollicité auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée pour l'acquisition de matériels pour les 4 communes du pôle de proximité de la Forêt, à hauteur de 50% des dépenses HT engagées. Ces achats ont pour but d'optimiser l'utilisation de moyens techniques et équipements divers.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours communautaire pour :

- L'acquisition de divers matériels utilisés lors des manifestations (scènes, protentes, éclairage, passe câbles, rallonge électrique 100 m, rallonge électrique 30 m, friteuse, plancha, tables, chaises, chariots, sono 250,
- L'acquisition d'un tracteur.

Selon le plan de financement suivant :

PROJETS	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
Acquisition de matériels divers	25 631,59 €	Fonds de concours communautaire (50%)	26 315,80 €
Acquisition d'un tracteur	27 000,00 €		
Sous Total	52 631,59 €	Autofinancement	36 842,11 €
TVA 20%	10 526,32 €		
TOTAL TTC	63 157,91 €	TOTAL TTC	63 157,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours communautaire pour l'achat des matériels susvisés,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Mr GOIS Jean-Baptiste s'interroge sur le stockage du petit matériel une fois son acquisition. Mme PAGENAUD Hélène indique qu'il sera dispatché dans les salles communales.

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT RUE DE LA GARE

La signature pour le lot N°8 avec Mme GORIA et l'office notariale de l'Hermenault a lieu le 11 mars 2025.

SOLIHA – TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL 1 RUE DU CHATEAU

Les feux tricolores sont régulièrement en panne. Des messages sont envoyés à l'entreprise concernée à chaque fois avec copie au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage.

Mr GOIS Jean-Baptiste s'interroge sur la composition des futures gouttières. Monsieur le Maire répond qu'elles seront en zinc.

ECOLE

Les classes des CE2 et CM travaillent actuellement sur un diorama représentant la forêt en collaboration avec l'artiste plasticienne Patricia CARTEREAU. Ce tableau sera ensuite exposé le 17 Mai 2025 au musée de Fontenay Le Comte dans le cadre des nuits au musée. Ensuite, il sera exposé à la médiathèque durant tout l'été. Enfin, il reviendra à l'école pour y être exposé. Une discussion est en cours avec le Conseil Municipal des Enfants afin de déterminer l'endroit d'exposition.

La sortie scolaire de fin d'année pour l'ensemble des élèves de l'école aura lieu le 10 juin 2025 à Terra Bonica à Angers. Mme MEUNIER, directrice de l'école, a demandé une participation de la commune pour ce voyage. L'Association des Parents d'Elèves participe au transport. Il reste à charge les entrées. Après discussion avec l'ensemble des membres présents, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'octroyer une participation à hauteur de 8 € par élève (50 élèves sur l'école) soit 400 €.

Mme GELOT Cécilia s'interroge sur la suite donnée sur les lumières extérieures défaillantes. Monsieur le Maire indique que l'entreprise GACHIGNARD a été contactée à ce sujet et fera le nécessaire prochainement.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les enfants ont visité l'église et le clocher le 13 mars 2025 en présence de Melle ROTURIER Françoise.

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira le 04 avril 2025 à la Mairie en présence de Mr DERVIN Thierry, de Mr VINCENT Joël et de Mr BRETON Claude avec pour sujets :

- Visite de l'église et du clocher, leurs impressions,
- L'organisation de la peinture des potelets,
- La programmation d'une visite soit de la ferme de Mme PAGENAUD ou du Château de Mr GOIS ?
- Installation des tables de pique-nique au terrain de sports avec les agents communaux,

PERSONNEL

Mr DEVIN Thierry s'interroge sur l'avancée du dossier concernant le recrutement d'un agent pour le remplacement de Mr GAUTRON Christian qui doit prétendre à sa retraite au 31/12/2025.

Mr EON Gilles indique que la fiche de poste pour le futur recrutement est en cours de rédaction et que la procédure pour ce nouvel emploi va débuter prochainement. Les délais seront respectés afin qu'un tilingage puisse être mis en place avec Mr GAUTRON Christian.

AMENAGEMENT RUE DES FOURLS ET RUE DES TUILERIES

Mr GIRAUD a fait parvenir des estimations de travaux à savoir :

- De la Rue des Fours à la Rue de la Combe : 170 248 € HT soit 204 297.60 € TTC,
- De la Rue de la Combe à la Rue du Champ de Jau : 83 952 € HT soit 100 742.40 € TTC,
- La 3^{ème} tranche : une demande sera effectuée auprès de Mr GIRAUD pour l'obtention d'une estimation.

Les estimations sont importantes mais le linéaire de travaux est également important.

Mr DERVIN Thierry propose qu'une réunion publique soit organisée avec l'ensemble des riverains concernés.

FEUX DE RECOMPENSE SUR FOURCHAUD

Mr GIRAUD a fait parvenir une estimation des travaux des enrobés à savoir 29 917.75 € HT soit 35 901.30 € TTC. Un appel d'offres va être lancé.

REGARDS SUR LE PASSÉ

Le groupe s'est réuni le 18 mars 2025. Il a été évoqué les moyens de communication et les déplacements utilisés pendant la période de 1945 à 2000. Les commerces et les industries ont également été évoqués pour cette même période.

Mme PAGENAUD Hélène indique qu'un contact sera pris avec la commune de Foussais Payré pour connaître les moyens mis en place pour la retranscription de ces données collectées au sein des groupes de travail.

SPECTACLE DES AÎNÉS

Le spectacle des aînés a eu lieu le dimanche 23 mars 2025.

Le Coût global des dépenses est de 721.50 €. 115 personnes ont participé à ce spectacle dont 36 aînés invités et 79 entrées payantes.

La part communale demandée est de **225 €** pour les 36 aînés invités.

La participation de la commune pour l'année 2024 s'élève à 400 €.

Après discussion avec l'ensemble des membres présents, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'octroyer une participation à hauteur de 225 €.

COMMISSION COMMUNICATION

La commission communication s'est réunie le 20 Mars 2025.

Mme BONAMY Lisa indique qu'une action sera menée sur la commune lors de la semaine de la quinzaine bleue en octobre. Un atelier créatif sera proposé aux personnes retraitées le mardi 07 octobre 2025 dans la salle polyvalente. Le groupe à l'Orée Créative animera cette action avec du crochet et/ou du tricot. La participation sera limitée à 25 personnes. Une affiche relatant l'ensemble des actions menées sur l'ensemble de la Communauté de Communes sera créée par la commission communication. Une réunion aura lieu au mois de Juin pour finaliser l'ensemble de ce projet.

Mme BONAMY Lisa précise également qu'une action sera menée sur l'ensemble du mois d'octobre pour « Octobre Rose ». Cette manifestation est ouverte à tous. Un parcours sera mis en place comme les années passées. Il n'y aura pas d'inscriptions auprès de la Joséphine. Une boîte sera mise à disposition à la Mairie pour ceux qui souhaitent faire un don pendant cette période.

Mme PAGENAUD Hélène indique qu'un colis sera remis auprès des aînés de plus de 85 ans qui n'ont pas pu assister au spectacle.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET DE LA DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Mme COULON Anne-Marie a donné sa démission en qualité de conseillère communautaire à compter du 1^{er} avril 2025 et par conséquent de son poste de Vice-Présidente.

Le Conseil Communautaire a décidé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 9 et le nombre des autres membres du bureau à 2 à compter du 1^{er} avril 2025.

Les 9 Vice-Présidents sont :

- Mr HERAUD Michel, 1^{er} Vice-Président
- Mr PAGEAUD Lionel, 2^{ème} Vice-Président
- Mr BOUILAUD Stéphane, 3^{ème} Vice-Président
- Mme FROMAGET Marie-Thérèse, 4^{ème} Vice-Président
- Mr BIRE Michel, 5^{ème} Vice-Président
- Mr DUPAS Laurent, 6^{ème} Vice-Président
- Mme LEGERON Ghislaine, 7^{ème} Vice-Président
- Mr SAVINEAU Michel, 8^{ème} Vice-Président
- Mr BAUDRY Yves, 9^{ème} Vice-Président

Les 2 membres sont :

- Mr BOUCHER Yves-Marie, 1^{er} membre du bureau
- Mr VERGNAUD Benjamin, 2^{ème} membre du bureau

Monsieur le Maire précise que les indemnités de ces élus n'ont pas été augmentées.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES DE 16 A 25 ANS POUR LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le Département met en place un dispositif d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans. En 2024, un budget de 711 000 € a été alloué.

Pour compléter ce dispositif, le Département demande aux communes une participation.

Après concertation avec l'ensemble des membres présents, la commune ne participera à ce fonds d'aide.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Département a en charge le pilotage du Fonds de Solidarité pour le logement permettant d'aider et d'accompagner les familles et les personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Pour compléter ce dispositif, le Département demande aux communes une participation.

Après concertation avec l'ensemble des membres présents, la commune ne participera à ce fonds de solidarité.

MOMENT MUSICAL

L'école de musique organise un moment musical le 11 juin 2025 en collaboration avec notre école à l'Orée des Bois.

Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est pris avec Mme JOSLAIN Véronique, chargée des projets culturels souhaite rencontrer le 06 Mai 2025 à 14h30 à la Mairie.

BUS SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que les transports SOVETOURS ont demandé si la commune pouvait héberger sur son territoire le bus scolaire conduit par Mr DUTEAU. Après concertation avec l'ensemble des membres présents, la commune accepte que le bus scolaire se stationne pendant les périodes scolaires sur le parking du cimetière. La commune se décharge de toutes responsabilités. Les transports SOVETOURS prendront en charge toutes incommodités liées à ce stationnement.

VENDEE LOGEMENT

Un courrier a été envoyé à Vendée Logement concernant le nettoyage des façades et/ou toitures des logements sociaux leur appartenant.

Vendée Logement, dans un appel du 28 Mars 2025, a indiqué que le nécessaire serait fait dans les prochains mois.

FIBROMYALGIE

Une action sera menée le 12 Mai 2025 avec l'installation de ballons bleus et la projection d'une lumière sur les bâtiments de la Mairie. Une sollicitation sera effectuée auprès d'Eco Nature pour l'installation de cette action.

Un devis est en cours pour l'achat d'un projecteur pour un montant de 44.99 €. Ce projecteur serait utilisé pour l'ensemble des actions menées par la commune.

SIVU DE GENDARMERIE

Mr DERVIN Thierry indique qu'il a assisté à une réunion du SIVU de la gendarmerie de l'Hermenault avec évocation du compte financier unique 2024 et du Budget prévisionnel 2025. Le compte financier unique présente un résultat de clôture 2024 de 48 747.27 €. Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à 68 946.45 € et en investissement à 63 091.36 €.

Aux vues des résultats, aucune cotisation ne sera demandée aux communes.

VESTIAIRES ET TERRAIN DE FOOT

Mr NAULEAU Julien évoque des travaux à effectuer au niveau des vestiaires de foot à savoir le contrôle des éviers à refixer, le changement des ampoules défectueuses et le nettoyage du local technique. Il demande également le nettoyage des toilettes publiques.

Mr NAULEAU Julien s'interroge également sur le dossier du drainage du terrain de foot. Mr BRETON Claude répond que ce dossier va être traité prochainement avec le reprofilage et le sablage du terrain.

LOCAL DE CHASSE

Mr NAULEAU Julien demande l'avancée du dossier concernant le local de chasse avec le vandalisme de la porte et le portail défectueux. Mr BRETON Claude précise qu'il a relancé plusieurs fois le Président de la société de chasse pour que les travaux soient effectués dans les plus brefs délais.

EGLISE

Mr BAUDOUIN Bernard indique qu'il a effectué, en collaboration avec Mr ALEXANDRINO Victor, le nettoyage du plafond de l'église. Il a constaté qu'un vitrail au-dessus de l'autel était défectueux. Il demande où en est l'intervention sur le lustre et les ampoules défectueuses.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise GACHIGNARD interviendra prochainement pour le lustre et les ampoules défectueuses.

PASSERELLE DANS LA COULEE VERTE

Mme LABOUREUX Delphine mentionne que la passerelle située dans la coulée verte est très abîmée. Il convient de remédier à cela car elle a pu constater que des enfants circulaient sur cette passerelle.

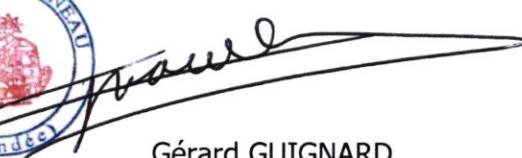
ECO NATURE effectuera ces travaux.

Prochaines réunions de conseil : les 15/05/2025 et 26/06/2025 à 20h00 à la Mairie.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures 40.

Fait à BOURNEAU, le 04 Avril 2025

Le Maire


Gérard GUIGNARD